

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent,  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Février

## LA RUSSIE ET LA TRIPLE-ALLIANCE

Les événements qui se succèdent à cette heure dans la péninsule des Balkans, ne sauraient trop fixer l'attention.

L'homme d'Etat auquel ni l'âge, ni la retraite forcée à laquelle l'a condamné son ancien élève, n'ont enlevé sa connaissance des affaires européennes et une clairvoyance que ses ennemis eux-mêmes ne sauraient lui contester, ne s'y est pas trompé. Dans plusieurs articles visiblement inspirés par l'ancien chancelier de l'empire d'Allemagne, son journal les *Nouvelles de Hambourg* insistent avec une grande vivacité, sur la série d'échecs que la Triple-Alliance vient de subir dans la péninsule des Balkans. Brochant sur le tout, M. de Bismarck, dans un propos que le télégraphe s'est empressé de transmettre aux quatre coins de l'horizon, aurait exprimé l'avis que Ferdinand de Cobourg ne resterait pas prince de Bulgarie, si, non content d'avoir consenti à élever son fils dans l'orthodoxie russe, il ne changeait pas lui-même de religion.

Il n'est pas besoin de constater de quelle ironie cruelle non pas seulement à l'endroit du prince Ferdinand, mais aussi à l'égard de son seigneur et maître, l'empereur Guillaume II, est empreinte cette parole de M. de Bismarck.

Considéré au point de vue politique, le baptême du prince Boris dans la religion orthodoxe, c'est-à-dire dans la religion du tzar, est peut-être l'événement le plus important qui depuis une quinzaine d'années se soit produit dans la péninsule balkanique.

Que le jeune fils de Ferdinand de Cobourg soit catholique, protestant, orthodoxe ou tout autre chose, peu importe certes à M. de Bismarck et à beaucoup d'autres. Le prince Ferdinand de Cobourg n'a pas besoin de sortir de sa propre maison

pour trouver des exemples de changement religieux, — d'aucuns diraient d'adjurations ou d'apostasies, — tout cela dépend du point de vue auquel on se place.

Le roi des Belges, Léopold I qui appartient à la maison de Saxe-Cobourg Gotha, accepta comme condition expresse, lorsqu'il monta sur le trône de Belgique après la révolution de 1830, que ses enfants seraient catholiques. Nombre de princesses de cette maison ou d'autres familles princières allemandes se sont converties à l'orthodoxie russe, pour épouser des membres de la famille impériale de Romanow.

Si demain pour consolider sur son front où, nous devons le reconnaître, il apporte à la maintenir une rare ténacité, la couronne de Bulgarie, il embrassait lui-même la religion orthodoxe, nous n'en serions nullement surpris. L'exemple date de loin ; si Ferdinand est Cobourg par son père, il est par sa mère, l'habile et intrigante princesse Clémentine, Bourbon, et qui plus est Orléans. Son bisaïeul était Louis-Philippe, son trisaïeul Philippe-Egalité, celui-là même qui, pour sauver sa tête qu'il ne sauva pas, vota sans phrases la mort de Louis XVI, dont il avait cherché à prendre la place par des intrigues sur lesquelles l'histoire a fait un jour des plus instructifs, des plus édifiants.

En manœuvrant, comme il le fait, Ferdinand de Cobourg, qui répandit sur l'assassinat de Stambouloff des larmes si touchantes, ne fait guère qu'obéir à la loi d'une hérédité qui date de loin, puisqu'elle remonte jusqu'à celui qui prononça le mot fameux : « Paris vaut bien une messe ».

Ce n'est donc pas, à vrai dire, la conversion du prince Boris, ni même celle de son père, qui serait de nature à émouvoir l'Europe.

On n'en saurait dire autant des motifs qui ont amené cette conversion, non plus que de la grande évolution dont elle est le plus frappant symptôme dans les principautés danubiennes et dans l'empire ottoman tout

entier. Ne témoigne-t-elle pas, en effet, de la manière la plus éclatante, de la revanche prise par la Russie sur ses adversaires de la Triple-Alliance, dont le plus persévérant et le plus redoutable fut M. de Bismarck lui-même.

Comme on s'en souvient, au lendemain de la guerre turco-russe, qui coûta à l'empire moscovite des sacrifices si sanglants, toute la politique du chancelier allemand tendit à en annihiler les résultats. On sait que le Congrès de Berlin réuni à l'instigation de M. de Bismarck, eut avant tout pour objet de constituer dans la péninsule des Balkans un état de choses contraire aux intérêts traditionnels de la Russie. Qui ne se souvient de la brouille célèbre qui éclata entre M. de Bismarck et le chancelier de l'empire russe, le prince Gortschakow, et dont les détails nous furent révélés par la remarquable étude diplomatique de M. Klaczko, les *Deux Chanceliers* ?

L'intronisation de Ferdinand de Cobourg, protégé de l'Autriche, c'est-à-dire de l'Allemagne, au lendemain de la chute du prince Alexandre de Battenberg, ne fut pas le moins notable incident de la lutte engagée entre la Russie et la Triple-Alliance, soutenue par l'Angleterre.

Aujourd'hui tout est changé, et ce qui pour la France est intéressant dans ce changement, c'est qu'elle y a une part des plus importantes.

Si Ferdinand de Cobourg, se détournant de la Triple-Alliance, a porté ses regards du côté de la Russie ; si, renouvelant sous une forme moderne le sacrifice d'Abraham, il offre, malgré sa femme et malgré le pape, son premier né en holocauste sur l'hôtel de l'orthodoxie, c'est-à-dire de la politique russe, s'il célèbre lui-même, pour le faire mieux valoir aux yeux du Tzar, la grandeur de ce sacrifice « si grand, si profond, si cruel » que, dit-il un peu pompeusement, « jamais l'histoire n'en enregistrera un pareil » ; s'il écrit : « l'Occident, — lisez la *Triple-Alliance* — a jeté un anathème

sur moi ; l'aurore de l'Orient, — lisez l'empire russe — enveloppe de ses rayons notre dynastie et notre avenir » ; si enfin un délégué spécial du Tzar est envoyé à Sofia pour assister « au passage du fils bien-aimé du prince Ferdinand dans l'église orthodoxe » ; si, en un mot, l'on voit, en quelques jours, se succéder tous ces faits auxquels il faudra joindre incessamment le mariage du jeune roi Alexandre de Serbie avec une fille du prince de Montenegro, celui-là même qu'autrefois le Tzar Alexandre III, dans un moment d'amertume, appelait le « seul ami de la Russie », croit-on que l'alliance franco-russe, à tous ces faits significatifs et à tant d'autres encore, n'ait pas une grande part ?

M. de Bismarck ne s'y est pas trompé. La Russie vient de profiter très largement, en Orient, de l'appui de la France, qui n'a été ni oublieuse ni ingrate.

Ajouterons-nous qu'il y a lieu d'espérer que ce n'est pas seulement sur le terrain oriental que le complet accord des cabinets de Pétersbourg et de Paris se traduira par des faits ?

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Les projets de loi

#### DU MINISTRE DE LA GUERRE

Le ministre de la guerre a été autorisé à déposer quatre projets de loi.

Les deux premiers sont relatifs aux rengagements des sous-officiers. L'un institue des garanties supplémentaires pour assurer aux sous-officiers les emplois civils qui leur sont réservés. Pour tous ces emplois pour lesquels les candidatures sont plus nombreuses que les emplois disponibles, ces nominations seront publiées à l'*Officiel* et les tours des sous-officiers réservés, à peine de nullité des nominations faites.

L'autre rétablit au profit des sous-officiers les avantages supprimés par la loi de 1893. Les adjudants de bataillon sont rétablis. La gratification annuelle est reportée à 200 fr. Un contingent spécial de médailles militaires est constitué au profit des sous-officiers rengagés.

nées à la poitrine, des pantalons ornés de broderies à la jarretière, des bas de fine soie, des jupons garnis de volants de dentelle, chefs-d'œuvre de la *Maison de blanc*, une collection de camisoles en batiste transparente, tout un attirail enfin d'objets de toilette intime. Puis vinrent les nombreux flacons pharmaceutiques, en cas contre les accidents qui peuvent menacer la santé d'une voyageuse. Enfin la parfumerie, les éponges grandes et petites, les brosses à mille usages, les glaces si utiles à la femme qui s'habille.

Sublimé la regardait faire. Cela le divertissait beaucoup et ne laissait pas que de lui inspirer quelques réflexions, notamment celle-ci :

— Ces bibelots-là... ça sent fichtrement bon !...

Ayant tout sorti et placé autour d'elle, Mlle Pimponneau s'écria avec découragement :

— Ah ! il va falloir ranger tout cela dans ces armoires, et je suis bien lasse !

— Faut-il vous aider ? hasarda Sublimé.

— Tenez ! mettez ce paquet sur cette tablette...

Bien ! Ces chemises à côté... Plus vite que cela ! sacrebleu ! Comme vous êtes *empoté*, mon cher mari.

Ce disant Mlle Pimponneau partit d'un franc éclat de rire.

Lui continuait à faire fonction de femme de chambre, s'attardant, malgré lui, à contempler ces innombrables riens qui sont les accessoires de la grâce féminine.

Quand il eut fini :

Où couchera-t-je ? demanda-t-il.

— Dans le cabinet de bain.

— Mais il n'y a pas de lit dans ce cabinet.

— Je vous céderai un matelas. N'oubliez donc pas qu'il est nécessaire pour la besogne que nous avons à faire ici, de paraître deux nouveaux mariés. Si le *wedding-room* n'existait pas, il aurait fallu l'inventer. C'est ici, dans le particulier, que nous ferons notre petite cuisine d'affaires. Vous comprenez, n'est-ce pas ? Tournez-vous un peu vers la cour, Sublimé, car j'ai besoin de faire un bout de toilette.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 23

LA

## FIANÇÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

X

### Le Wedding-Room

Voyez la bizarrerie des caractères :

Parec que la physionomie du *junior* (portier) lui rappela celle de son concierge de Paris, un visage de bouledogue qui semblait toujours prêt à vous sauter à la gorge. Quelque mal qu'il en dise, le Parisien aime son concierge ! Il ne peut plus se passer de ses taquineries et de son humeur atrabilaire.

Et Mlle Pimponneau aimait son portier malgré son caractère atroce.

Sublimé, chef apparent de l'expédition, demanda un appartement pas trop cher, mais suffisamment confortable.

Le patron de l'établissement lui répondit avec politesse d'un ton discret :

— On va vous conduire au *wedding-room*.

— Qu'est-ce que le *wedding-room* ?

Le patron sourit complaisamment.

— C'est un appartement spécial pour les nouveaux mariés.

Sublimé fit un : oh ! des plus stupéfaits.

Ce qu'entendant, Mlle Pimponneau très émuillée, s'empressa d'opiner :

— C'est cela ! fit-elle, prenons le *wedding-room*.

Le patron alla donner des ordres.

Là-dessus, protestation de Sublimé.

— Mais, mad...

— Taisez-vous, l'interrompit-elle, taisez-vous Je veux le *wedding-room*

A quoi pensez-vous ? Ne sommes-nous pas mariés ? Pour tout le monde ne sommes-nous pas de tendres époux ?

— D'accord, mademoiselle, mais comment nous y prendrons-nous pour nous coucher ? Car j'imagine qu'il n'y a qu'un lit dans ce *wedding-room*.

Mlle Pimponneau, la langue sans salive, les yeux ardents, et le cœur frémissant d'espoir, lui ferma la bouche d'un très sec :

— Ne vous occupez pas de ce détail, Sublimé.

Et comme l'honnête garçon levait les bras d'étonnement, à l'idée qu'il lui faudrait faire chambre commune avec la sémillante quoique mère demoiselle, elle s'exclama, ma foi, fort cyniquement :

— La belle affaire ! un homme et une femme coucher dans la même chambre !

— Et dans le même lit, mademoiselle...

— Etes-vous assez obtus, Sublimé ?

— Shocking... mademoiselle, Shocking...

— Je ne vous croyais pas si pudibond.

— Vous étiez dans l'erreur, mademoiselle. Tenez, pendant quatre ans, j'ai couché près de la chambre de Philippine, la pauvre Philippine, une belle fille celle-là...

— Vous êtes gracieux pour moi...

— Je ne fais pas de comparaison, mademoiselle, ma langue a fourché... Vous ne le croirez peut-être pas...

Eh bien ! je n'ai jamais essayé de lui voir gros comme cela le bout du nez par le trou de la serrure...

— Telle est cependant l'exacte vérité, mademoiselle.

Un garçon de l'hôtel les interrompit en les invitant à prendre l'ascenseur pour monter à leur appartement.

— Nous voici au *wedding-room*, dit Mlle Pimponneau.

Sublimé se laissa choir sur un canapé.

Il était positivement ému de sa position.

— Voyons... fit-il, mademoiselle... est-ce bien sérieux, allons-nous dormir ici, ensemble... ?

— Benêt, s'écria-t-elle. Tenez, il y a ici tout ce qu'il faut pour faire deux chambres. Le cabinet de bains, avec de l'eau chaude...

— De l'eau chaude !

— Et parbleu ! toutes les commodités : le gaz gratuit, l'eau chaude gratuite.

— Où diable voyez-vous cela ?

— Sur cet écriteau.

— Ils sont admirables, ces Américains. Plus de « bougie » obligatoire !

— Il est merveilleux de n'avoir rien à demander à personne, de trouver tout à portée de la main, sans avoir à crier : garçon !

— Tiens ! tiens ! tiens ! vous commencez, mademoiselle, à vous étonner un peu ? Ce n'est vraiment pas dommage.

— Moi ! mais je ne m'étonne de rien, Monsieur Sublimé, sa-chez-le donc. Quand on est de Paris, et qu'on y a vécu longtemps, on ne trouve rien au-dessus de Paris.

Rien n'est comparable à Paris.

— Oui ! c'est le dire des commis voyageurs. Je ne suis qu'un ignorant n'ayant jamais fait autre chose que des courses chez les clients de M. Jeuriot, mais il me semble que ce n'est pas au *Grand-Hôtel* que l'on trouve autant de luxe réuni à autant de simplicité. C'est le comble du confort. Dans cette cour, là-bas, j'aperçois la boutique du barbier, du marchand de cigares et de journaux. Je vois jusqu'au bijoutier, jusqu'au bimbolotier. J'ai précisément besoin d'un chapeau et d'un veston : il y a dans cet hôtel chapelier et tailleur ; nous ne connaissons pas cela à Paris.

Mlle Pimponneau ne l'écoutait point.

Elle s'était accroupie, par terre, auprès de sa malle.

Très actionnée par le déballeage de ses colis, elle déplaçait ses toilettes. Sans plus se soucier de Sublimé que s'il n'avait pas été présent, elle exhibait des chemises feston-

Le troisième autorise le ministre de la guerre à admettre d'office dans la section de réserve les officiers généraux après trente ans de services. Les admissions d'office à la retraite sont entourées des mêmes garanties que l'avancement.

Le quatrième projet est relatif à l'organisation de l'armée coloniale. Il la rattache au ministère de la guerre, responsable de la garde et de la défense des colonies. Le corps d'armée d'Algérie constitue dorénavant la réserve de l'armée coloniale. Les officiers de la relève sont utilisés pour encadrer les troupes algériennes ; et l'utilisation partielle aux colonies des éléments des troupes algériennes permet de soulager dans une large mesure les troupes d'infanterie coloniale française de l'occupation des colonies et de diminuer par suite le nombre des engagés et des rengagés. L'infanterie coloniale voit sa réserve partagée entre la France et l'Algérie. Les régiments de zouaves sont réorganisés par suite de l'introduction du service de trois ans en Algérie et partagés par moitié entre la France et l'Algérie.

La réduction des effectifs en Algérie permet d'accroître les effectifs présents sur le sol métropolitain et de compenser les réductions subies par le 19<sup>e</sup> corps par la création d'un certain nombre d'unités nouvelles en France.

Le projet se résume en une meilleure utilisation, sans accroissements de charges, des éléments disponibles.

### L'emprunt du Tonkin

Le Sénat a voté, dans sa dernière séance, le projet de loi ayant pour objet d'autoriser le protectorat de l'Annam et du Tonkin à contracter un emprunt de 80 millions, pour liquider sa situation financière et exécuter un programme de travaux publics.

Après l'adoption de ce projet, M. Isaac a fait voter une résolution acceptée par le gouvernement, et invitant le Ministre des finances à étudier « les modifications à introduire dans le gouvernement de l'Indo-Chine, en vue de fortifier le contrôle. »

### Les Conventions

Dans sa dernière séance, la Chambre a entendu M. Raynal, ancien ministre des Travaux publics, qui est venu se défendre d'accusations personnelles et répondre aux critiques très vives portées contre les conventions dont il est l'auteur.

M. Raynal a débuté par un historique de la question des chemins de fer, puis a continué par une analyse des conventions qui furent signées en 1859 et qui fonctionnèrent jusqu'en 1876.

L'orateur a constaté en outre qu'en 1882 tout le monde était d'accord pour reconnaître la nécessité de conclure les conventions. A ce moment, l'optimisme était général.

M. Raynal a encore énuméré les avantages que l'on a retirés de la conclusion des conventions, puis a terminé la première partie de son discours en constatant que, depuis le vote des conventions, les tarifs ont été toujours en diminuant. D'après l'orateur, il y aurait, de par les conventions, un bénéfice total de 229 millions pour le pays.

### Le général Brugère

Bourges, 9 février.

Le général Brugère a été victime d'un accident qui, on l'espère, n'aura pas de suites gra-

ves. Le commandant en chef du 8<sup>e</sup> corps faisait une promenade à cheval, en compagnie de son officier d'ordonnance, quand, sa monture s'étant cabrée, a glissé de côté, entraînant dans sa chute son cavalier.

Le général Brugère avait réussi à se dégager sans blessure, mais l'animal, en se relevant, l'a atteint de deux coups de pieds, dont l'un près de l'œil et l'autre derrière la tête.

L'état du blessé est satisfaisant et le médecin qui le soigne a déclaré que les plaies seraient cicatrisées avant peu.

### Les Ecoles militaires

Il résulte, d'un recensement qui vient d'être fait dans les établissements de l'Université, que le chiffre des candidats qui se présentent au concours d'admission à l'Ecole polytechnique en 1896 est d'environ 1,350 auxquels il y a lieu d'ajouter les élèves des établissements libres, dont le nombre s'élève à 150.

Le total des candidats est donc de 1,500 pour les 210 places qui sont offertes, cette année, dans ladite école.

Pour 500 ou 525 places qui seront offertes à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, le nombre des candidats atteindra vraisemblablement le chiffre de 3,000.

Enfin l'Ecole navale, qui doit recevoir 70 élèves verra se présenter à peu près 500 candidats aspirants.

La proportion des candidats dans l'ensemble de ces diverses écoles est donc, on le voit, de sept pour une admission.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### M. Pauliac

L'Eclair publie la lettre suivante qu'il a reçu de M. Pauliac, sénateur du Lot :

« L'Eclair du 4 février, en publiant ma biographie, me prête l'intention de renoncer à la vie politique ; cette nouvelle est totalement inexacte. Je n'ai jamais manifesté et je n'ai jamais eu l'idée de me retirer d'une Assemblée à laquelle je me fais le plus grand honneur d'appartenir. »

### Nominations dans les finances

Le Journal Officiel publie un décret par lequel M. Marie-Joseph-Georges de Roquette-Buisson, trésorier payeur général à Agen (Lot-et-Garonne), appelé, par décret du 12 décembre 1895, à la trésorerie générale de Cahors, et non installé, est nommé trésorier payeur général du département des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Antoine, qui reçoit une autre destination.

M. Antoine Favalelli, percepteur de 1<sup>re</sup> classe des contributions directes à Bastia, est nommé trésorier payeur général du département du Lot, en remplacement de M. de Roquette Buisson, non installé.

M. Favalelli, est un frère de l'ancien directeur du personnel au ministère des finances, actuellement directeur général des manufactures de l'Etat.

D'origine Corse, M. Favalelli est un homme distingué et dès longtemps apprécié en haut lieu.

des chaises, les bottes appuyées sur les fauteuils, machant du tabac, crachant sans vergogne sur les tapis, tandis que leur esprit songeait au Dieu-Dollar, la suprême divinité du monde américain.

Gravement les garçons faisaient leur service au milieu de tout ce monde, n'adressant à personne aucune question et recevant le prix des consommations sans demander de pourboire, ce qui paraissait singulier à Sublimé qui en avait tant reçu des clients de M. Jeuriot.

— J'ai une faim de loup, s'écria-t-il.  
— Et moi donc, dit Mlle Pimponneau. Il me semble que je dévorerais le rosbif que j'aperçois sur cette étagère, s'il n'était pas si saignant. Essayons-nous à cette table.

A côté d'eux se trouvait une carte. Sublimé compta les plats du jour. Trente-deux.

Un nègre vint demander leurs ordres. Ils choisirent timidement deux ragouts.

— Après, demanda le garçon.

— Comment après ? fit Mlle Pimponneau. Croit-il que nous allons manger toute la carte ?

— Après ?

— Servez d'abord cela : nous verrons ensuite.

Le garçon fit signe que c'était l'usage de servir tout à la fois.

Mlle Pimponneau s'enquit alors du nombre de plats auquel donnait droit le lunch, et du prix.

Et Sublimé de faire observer naïvement que ce n'était pas comme « chez Duval », où l'on vous mesure si parcimonieusement la nourriture, où l'on vous compte chichement la serviette, le pain, le vin, etc., etc., jusqu'à la moutarde !

Mlle Pimponneau lui fit remarquer que l'on mangeait fort bien chez Duval, et surtout très économiquement.

Puisque la quantité n'était pas taxée plus cher au Métropolitain, il fallait en profiter. Aussi donna-t-elle l'ordre au nègre d'apporter huit plats.

A l'instant même, ils étaient placés tous à la fois devant les voyageurs.

Mlle Pimponneau remarqua que la cuisine laissait à

Comme détail complémentaire, rappelons qu'il est un ami intime de M. Beverini-Vico, ancien préfet du Lot.

### Conseil d'arrondissement

Le résultat de l'élection au conseil d'arrondissement (canton Est de Figeac), n'est pas encore entièrement connu. M. Conort, maire de Bagnac, est élu.

### Distinction honorifique

Nous relevons avec plaisir parmi les nouveaux Officiers d'Académie, le nom de M. Rouffy, conducteur des ponts et chaussées à Cahors.

### Nos compatriotes

Notre compatriote, M. Antoine Pruniéras, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, hors cadre, rapatrié de Madagascar, est affecté au 143<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

### Conférence de M. le docteur Clary

M. le docteur Clary, directeur du service des enfants assistés, a fait, dimanche, une brillante conférence sur Pasteur, le plus grand savant et bienfaiteur du XIX<sup>e</sup> siècle.

Avec une méthode parfaite et un grand charme de style et de diction, notre charmant conférencier a montré Pasteur s'élevant, des débuts les plus modestes, jusqu'à la célébrité, par son travail acharné.

A côté du savant, dit le conférencier, il y avait le patriote, le Français filialement attaché à son pays, et ce ne sera pas un de ses moindres titres à notre vénération que d'avoir, en réponse à une lettre de protestation contre le bombardement de Paris, reçu « l'expression du mépris » d'un professeur de Berlin.

Le docteur Clary a lu, avec une émotion communicative, la lettre de Pasteur, renvoyant aux barbares d'au-delà du Rhin, le diplôme qu'ils lui avaient envoyé autrefois, la réponse du lourd buveur de bière et la belle, simple et digne réplique faite par notre illustre concitoyen, aux grossièretés du rustre allemand.

La mise en relief de cette anecdote a soulevé dans la salle un formidable tonnerre d'applaudissements.

Cette conférence très instructive s'est terminée par des projections qui ont permis à chacun de se rendre compte de visu de la forme des microbes, bacilles et vibrions étudiés par le grand savant.

### Banquet des pêcheurs à la ligne

Samedi soir, à eu lieu, au buffet de la gare de Cahors, le banquet des pêcheurs à la ligne.

M. Louis Combarieu, président de la Société, occupait la place d'honneur, ayant à sa droite le commandant Soulié de Bru, et, à sa gauche, M. Henri Valette, chef d'institution.

La salle entière était occupée par les convives auxquels un succulent dîner a été servi d'une manière irréprochable.

Le moment des toasts venu, M. Combarieu, président, a pris la parole. Après avoir, en termes des plus aimables, adressé ses remerciements aux pêcheurs pour s'être rendus en aussi grand nombre à ces agapes fraternelles, il a proposé, afin de donner à ces réunions gastronomiques un attrait plus original en même temps que plus pittoresque, de fixer le lieu du prochain banquet aux bords du Lot, en pleine campagne, dans un de ces sites merveilleux comme il en est tant sur

désirer.

— Ne la trouvez-vous pas mal préparée ? demanda-t-elle.

— Nullement, répondit Sublimé la bouche pleine.

— Epicée en diable ?

— Point du tout. Je la trouve exquise.

— Echauffante ?

— Nullement.

— Indigeste ?

— Point du tout.

— Grossière ?

— Nullement... nullement.

— Lourde ?

— Mais non... mais non... point du tout, mademoiselle. Tout cela est succulent, quand on a faim.

Heureusement, Mlle Pimponneau avait apporté du charbon de Belloc pour réparer les désordres certains que toutes les épices des « gargottes américaines » ne devaient pas manquer de produire dans son estomac.

Ses entrefaites passa le chef de cuisine, un Français !

— Le coquin ! grommela-t-elle. Ce drôle a dû renoncer aux grands principes du Baron Brisse en passant l'Océan. Ses ragouts sont atroces.

— Je ne trouve pas, dit Sublimé, qui continuait à s'empiffrer.

Il buvait comme dix.

A la fin il rendit les armes, c'est-à-dire laissa tomber sa fourchette.

— Je crois que je suis grise, dit Mlle Pimponneau.

De fait, ses yeux avaient l'éclat particulier que produit l'absorption des spiritueux.

Sa voix était traînante.

A bien considérer sa commensale, Sublimé pensa :

— Ce soir nous ferons des bêtises...

Tout à coup :

— Quel âge as-tu ? demanda fort calmement Mlle Pimponneau.

— Vingt-six ans, chère amie, et de l'amour... à re-

le cours de notre magnifique rivière. Il a ajouté que si sa proposition était agréée, une commission, désignée parmi les membres de la Société, étudierait les moyens de la réaliser à la satisfaction de tous.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité des assistants.

Ensuite M. Valette, chef d'institution, a, dans un récit émaillé de fictions où revivaient des évocations fabuleuses, personnifié le Lot, qu'il a représenté avec sa cour de nymphes aux noms cadurciens. Son conte semé d'allusions transparentes qui soulevait des rires favorables, a pris fin par un double toasts porté au vénérable M. Lamelle, doyen d'âge de la Société, et à son président, M. Combarieu.

Les chansons et les monologues ont rempli le reste de la soirée.

Les belles voix de MM. Dellard et Rollés ont été surtout remarquées.

### Assistance médicale gratuite

La commission centrale chargée de contrôler les pièces de dépenses relatives à l'année 1895, se réunira le 20 février courant. MM. les médecins, pharmaciens et sages-femmes qui n'auraient pas encore envoyé leurs mémoires, sont priés de les faire parvenir dans le moindre délai à la préfecture, après les avoir fait approuver par les maires. Il leur est rappelé que tous mémoires qui ne pourraient être soumis à la commission c'est-à-dire qui parviendraient à la préfecture après le 14 février, seront frappés de déchéance.

### Les engagements volontaires

Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux commandants de corps d'armée, concernant les engagements volontaires de trois ans, à admettre du 1<sup>er</sup> au 30 mars 1896. D'après cette circulaire, ces engagements sont limités aux chiffres ci-après :

Cinq pour les régiments d'infanterie, régiments de zouaves, régiments de tirailleurs algériens, régiments d'artillerie, régiments du génie, régiments de sapeurs-pompiers de Paris, et trois pour les bataillons de chasseurs à pied et les bataillons d'artillerie à pied. Les corps de troupe de cavalerie ne recevront aucun engagement de trois ans.

Les engagements de trois ans devront, notamment en ce qui concerne les jeunes gens ayant participé au tirage de la classe 1895, être réservés de préférence à ceux qui doivent être utilisés comme ouvriers ou comme musiciens. Les engagements de trois ans, avec faculté d'envoi en congé au bout d'un an, prévus par l'avant-dernier alinéa de l'art. 59 de la loi du 15 juillet 1892, modifiés par la loi du 11 juillet 1892, ne peuvent être reçus pendant la période de mars.

Les engagements volontaires de quatre ou cinq ans continueront à être admis pour tous les corps de troupe d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie, sans limitation de nombre, conformément aux prescriptions du décret du 26 janvier 1891, et dans les conditions déterminées par la circulaire du 16 février 1892.

### Portemonnaie perdu

M. Vincens, conseiller municipal à Cahors, a trouvé, sur la voie publique, un portemonnaie contenant une petite somme qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police, où la personne qui l'a perdu pourra le réclamer.

— Ne la trouvez-vous pas mal préparée ?

Toute « lancée » qu'elle était, l'aimable fille d'Eve jugea le moment opportun de quitter la buvette.

Et d'instinct, sans s'être poussés l'un et l'autre vers le but nécessaire, ils s'enfermèrent au wedding-room, sous le prétexte de faire la sieste...

Pour ne pas outrager la vérité nous devons constater qu'elle eut lieu dans le même lit...

— A demain les affaires sérieuses ! dit Mlle Pimponneau.

XI

### Acculé !

De son côté, la famille Marchenoy était descendue à l'hôtel Saint-Nicholas, Broadway, non loin du Métropolitain.

Souchet avait quitté ce déguisement protecteur qu'il n'avait cessé de porter depuis son départ de la Port-Rouge. En Amérique, il crut n'avoir plus rien à redouter et de la police et des policiers. Aussi toute sa personne avait-elle, comme par enchantement, pris une allure dégagée :

Plus cet air soucieux qui désolait Ida ; plus d'amerlume dans son regard ; plus de gêne dans ses mouvements.

En Amérique Marchenoy allait certainement exécuter sa promesse. Ici, aucune raison d'atout n'était possible.

Une heure à peine s'était écoulée depuis son arrivée à l'hôtel qu'il entra dans le salon où se trouvaient réunis Marchenoy et Ida. D'un air vainqueur, la démarche assurée, il s'avança vers la jeune fille.

— Venez avec moi, lui dit-il.

(A suivre).

**Caisse nationale postale d'épargne**  
Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de décembre 1895.

Versements reçus de 214,399 déposants, dont 39,665 nouveaux..... 29,391,044 97  
Remboursements à 111,110 déposants, dont 21,958 pour solde..... 29,468,932 71

Excédent des Remboursements... 77,887 74  
Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de janvier 1896

Versements reçus de 1,107 déposants, dont 257 nouveaux..... 232,405 80  
Remboursements à 417 déposants..... 135,228 96

Excédent des versements..... 97,176 84  
Le Directeur des Postes et des Télégraphes, DARDENNE.

**Le Monument Carrobert**

Voici le compte-rendu de la réunion tenue le 17 décembre 1895 à la Chancellerie de la Légion d'honneur.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE COLOMB

(Suite)

M. le général Fay. — Je ne crois pas.  
M. le général Giovinelli. — Pour l'inauguration du monument du général Marbot, on a fait venir les troupes de Brive à pied.

M. le général Fay. — A Pau, on a fait venir de Tarbes à pied, par étapes, le régiment qui se trouvait là, et qui était précisément celui de Bosquet. Mais enfin, ce sont là des détails et nous n'en sommes pas là.

J'ai terminé. J'ai donc montré à ces messieurs comment la commission exécutive avait travaillé, comment, étant arrivée à 45,000 fr., elle se trouve n'avoir plus que 10,000 fr. à peu près d'économie, sur lesquels il y a à prélever les frais de l'inauguration. Notre statue des Invalides — à supposer que nous soyons autorisés à l'y placer — est très compromise.

J'ai dit, et vous voyez que la commission a fait tout ce qu'elle a pu.

M. le président. — M. Lenoir avait dit à St-Céré qu'il connaissait une personne disposée à donner 15,000 fr.

M. le général Fay. — Cela regarde la commission.

M. le président. — Pour la reproduction de la statue à placer à Paris, sur l'Esplanade des Invalides, il s'agit d'abord de savoir si nous en obtiendrons l'autorisation.

M. le général Charreyron. — C'est une question à réserver.

M. le général Fay. — La discussion n'est plus possible sur ce point par ce fait que nous n'avons plus d'argent disponible. Elle ne pouvait avoir lieu que lorsque nous étions au chiffre de 45,000 fr. ; il y avait alors un écart de 22,000 fr.

M. le général de France. — Le prix du piédestal me paraît exagéré.

M. le général Fay. — Mais pour une statue de 2<sup>m</sup>80 !

M. le général Martin. — D'ailleurs, la question n'est pas résolue au point de vue de l'emploi des fonds.

M. le président. — Et la souscription n'est pas close.

M. Larroumet. — Il y a une chose qui me frappe dans la discussion. Les chiffres qui viennent d'être donnés ici dépassent tout ce que j'avais l'habitude de voir comme évaluation. Jusqu'à présent la commission exécutive a rempli, à mon sens — et je ne m'en considère pas comme membre — son mandat avec le plus de scrupule et de succès possible. Mais une chose me frappe, c'est qu'il a manqué entre elle et l'architecte, l'entrepreneur, un homme technique, pouvant discuter. Il n'y a ait parmi nous ni architecte, ni constructeur, ni entrepreneur. Pourquoi n'aurions-nous pas recourus à l'administration des beaux-arts pour un service qu'elle ne nous refuserait certainement pas ? Prier un inspecteur des beaux-arts ayant l'habitude de ce genre d'évaluations d'examiner les chiffres qui nous sont soumis. De la sorte, on pourrait dire, ou au fondeur, ou à l'artiste : Ceci est trop élevé.

Je crois qu'on pourrait, de ce chef, réaliser une économie considérable. Il y a une autre question ; nous n'avons demandé aucun concours à l'administration des beaux-arts, de qui nous pourrions obtenir une dizaine de mille francs, et le moment serait venu de faire cette démarche.

M. le président. — Vous m'avez soumis cette proposition, mais j'avais renvoyé son exécution à une époque où le chiffre de la souscription serait à peu près fixé.

M. Larroumet. — Il y a une règle qui est celle-ci : c'est que l'administration des beaux-arts, lorsqu'il s'agit d'un hommage national, donne un dixième. Nous aurions donc 7,000 fr. Mais étant donné le nom de Carrobert, nous pourrions obtenir 10,000 fr., grâce à une majoration qui s'accorde souvent. Voilà donc 10,000 fr.

Je crois en outre qu'on pourrait obtenir de différents côtés des réductions ; nous sommes, au

point de vue technique, des amateurs qui discutent avec des professionnels. Il ne serait pas mauvais que quelqu'un examinât nos intérêts en connaissance de cause, et le directeur des beaux-arts pourrait faire examiner cette question.

M. le général Fay. — Avec les dix mille francs des beaux-arts et les cinq mille francs de réduction, on constituerait encore une somme qui nous resterait. Que ferions-nous de cet argent ? Car c'est la question pendante. Si nous obtenions encore 15,000 fr. par réduction et allocation, qu'en ferait-on pour le monument ?

M. le président. — Ces messieurs de St-Céré auraient eu l'idée de placer des soldats au pied du monument.

M. Bagnérès. — C'est-à-dire que le monument ne satisfait pas la population de St-Céré, il est, à peu de chose près semblable à celui que M. le général Fay a fait élever à Pau, et qui a coûté de 27 à 28,000 fr. L'écart est donc trop grand entre le prix qu'on nous demande et le prix de la statue élevée à Pau. Voilà pourquoi la population de St-Céré disait : Nous voulons autre chose, une allégorie, par exemple, ou deux soldats au pied du monument. C'est la mission qui nous a été confiée, de venir vous transmettre ce désir ; nous trouvons le monument trop simple.

M. l'amiral baron Duperré. — Il est beaucoup trop tard. On ne peut pas demander au sculpteur de changer son travail lorsque la maquette a été examinée et acceptée par la commission.

M. Armand Cance. — Jamais la commission d'initiative ni le conseil municipal n'ont été informés des travaux. Ils ne pouvaient donc pas agir.

(A suivre).

**Non-lieu**

Les deux arabes Amram Ben-Salen et Ahmed Ben-Allaou arrêtés le 21 janvier dernier à Brive sur la plainte du maître d'hôtel de la Croix-Blanche, à Cahors, qui prétendait avoir été volé par ces deux jeunes gens, viennent d'être l'objet d'une ordonnance de non-lieu.

Il est réellement regrettable que ces deux malheureux aient été sequestrés pendant dix-huit jours, pour une faute qu'ils n'avaient pas commise.

**Les prix du blé**

Le Journal officiel publie un tableau indiquant le prix du quintal de blé sur les principaux marchés de France et de l'étranger, arrêté à la date du 24 janvier 1896, prix comparés à ceux de Paris et en admettant que l'hectolitre de blé pèse 75 kilos.

A Paris, le prix du quintal était de 18 fr. 75 ce qui fait revenir le prix de l'hectolitre à 14 fr. 07.

En France, sur les principaux marchés, le prix était égal ou inférieur à celui de Paris, sauf à Bergues (Nord), où il était de 19 francs le quintal.

Le prix le plus bas était coté à Chartres, où il était de 17 fr. 75.

A Berlin, le prix était le même qu'à Paris. Mais sur tous les autres marchés de l'étranger, il était inférieur ; ainsi il était de 15 fr. 40 à Vienne, de 15 fr. 25 à Londres, de 14 francs à Bruxelles, de 13 fr. 70 à New-York et de 11 fr. 25 à Chicago.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**FÊTES DU CARNAVAL 1896**

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS  
A l'occasion des fêtes du Carnaval, les billets aller et retour à prix réduits, prévus par le tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (15, 16, 17 et 18 Février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (19 Février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

**GOURDON**

**ÉLECTION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL**

Voici le texte de la profession de foi que M. Joseph Rey adresse aux électeurs de Gourdon :

Chers Concitoyens,  
Vous m'avez élu en 1892, conseiller d'arrondissement, alors que je me présentais à vous sous les auspices du docteur Calmeille. Je me réclame encore de son souvenir et de l'amitié dont il m'honorait, pour venir vous demander de me confier une partie de la succession politique de notre regretté conseiller général.

Je suis républicain : je veux tout pour la République et par la République. A ceux qui, pour les besoins d'une cause perdue, voudraient mettre en suspicion la sincérité de ma foi politique, je dirai : citez un seul acte de ma vie qui soit en contradiction avec les principes que j'affirme.

Je veux une République d'où l'arbitraire, la suspicion soient rigoureusement proscrits ; Une République grandement ouverte à toutes les adhésions nouvelles, à tous les dévouements ; Une République qui s'impose par une politique franche, égalitaire, résolument progressiste et démocratique.

Je veux que chacun soit libre de penser et d'agir, sans être obligé d'attendre l'idée inspiratrice de comités sans autorité et sans mandat.

Je déclare n'avoir aucune haine préconçue et désire mettre fin aux luttes personnelles ; dans

lesquelles d'ailleurs je n'ai jamais été partie. Je souhaite l'avènement d'une politique d'apaisement et de conciliation, et suis prêt à faire, dans ce but, tout ce qui sera compatible avec ma dignité et les intérêts de mes électeurs.

Je suis partisan de toutes les réformes qui tendent à améliorer la situation matérielle et morale des faibles et des déshérités de la fortune et spécialement de l'impôt sur le revenu, de la diminution du passif pour le paiement des droits de successions et la progression.

Si je suis élu, je m'engage à me tenir en relations constantes avec les maires et les conseillers municipaux du canton, et à me constituer au sein de l'assemblée départementale, le défenseur dévoué de leurs justes revendications. Je me joindrai à ceux des membres du Conseil général qui protestent contre l'injuste répartition dont le Lot est victime, et qui demandent la réalisation de cette promesse toujours éludée : le dégrèvement de l'impôt foncier.

Électeurs,

Tel j'étais en 1892, tel je suis aujourd'hui. Par près de 1800 suffrages, vous avez adhéré à ma politique ; vous ne vous déjugerez pas.

Joseph REY,

Avoué, conseiller municipal de Gourdon, Conseiller d'arrondissement.

**Labastide-Murat**

La foire du 4 février à Labastide-Murat a été favorisée d'un temps splendide, et il s'est fait beaucoup d'affaires au foirail des bœufs aux cours des foires précédentes. Peu de bêtes à laine et le cours était un peu en baisse. Les porcs gras se sont vendus de 39 à 45 fr. le quintal selon qualité. Le blé n'avait pas d'acheteurs. Le maïs 9.50. L'avoine 5.50. La volaille de 0.40 à 0.50 la livre. Les marchands étalagistes étaient trop nombreux pour avoir fait de bonnes recettes.

**Montcuq**

Dans sa séance de dimanche dernier, 9 février le conseil municipal de Montcuq a nommé M. Pendarie, docteur-médecin, membre de la commission administrative du bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Maisonneuve, décédé.

**Limogne**

Notre marché du 7 février a eu beaucoup d'importance. Une grande quantité de truffes avait été apportée.

Voici les cours pratiqués : truffes, de 10 à 12 francs le kilo ; poulets, 60 cent. ; dindons, 50 c. la livre ; œufs, 0,80 la douzaine.

Blé, de 13 à 14 fr. ; maïs, de 12 fr. à 12 fr. 50 ; avoine, 16 fr.. le quintal ; haricots, de 24 à 25 fr. ; pommes de terre, de 3 fr. 50 à 4 fr. ; prunes, 14 fr. le quintal.

**Marminiac**

Favorisée par un temps exceptionnellement beau pour la saison, notre foire du 7 février a été des plus belles et par l'affluence du public et par le grand nombre d'animaux amenés sur les divers marchés.

Voici les principaux cours : Bœufs de boucherie, suivant qualité, de 35 à 48 fr. les 50 kil. ; poids vif ; attelages, beaucoup de transactions ou d'affaires, notamment dans les prix de 500 à 700 fr. la paire.

Porcs gras, 0,80 le kil. en moyenne ; foies gras, 3,50 le 1/2 kil. ; truffes, de 12 à 13 fr. le kil. ; œufs, 0,70 la douzaine ; dindons, de 9,30 à 11 fr. la paire, poules et poulets, suivant grosseur, de 1,75 à 2,75, et de 2,75 à 3,50 la paire.

Bonne journée pour les marchands étalagistes, maraîchers et autres, surtout pour les débitants.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Nous rappelons à nos lecteurs que **Les Danicheff**, pièce russe, en 4 actes M. P. NEWSKY, sera donnée le mercredi 12 février sur notre scène. **Les Danicheff** ont obtenu un trop long et trop légitime succès pour que nous en fassions l'éloge à nos lecteurs. Mais ce qui les intéresse davantage, c'est de connaître la valeur des artistes qui devront représenter les divers personnages de cette pièce :

« **Les Danicheff**, montés avec le plus grand soin, ont été très supérieurement interprétés. M<sup>me</sup> G. Gautier, qui porte admirablement la toilette, a été remarquable dans la princesse Lydia ; il en est de même de MM. Quettier (Taldé) Pierre Dalbert (Wladimir), Beauvils (Osip). Tous les autres rôles sont très bien tenus et font de cette pléiade d'artistes une troupe complète et homogène. »

Châlons-sur-Marne, Union républicaine.

« L'interprétation des **Danicheff**, la très intéressante pièce de M. P. NEWSKY, a été irréprochable. MM. Quettier, Beauvils et Pierre Dalbert sont des comédiens de réelle valeur ; quant aux dames, elles ont largement contribué au succès de cette soirée, qui s'est terminée par le remarquable tableau de l'Entrevue de Cronstadt, décor merveilleux d'exactitude et de clarté. »

Lille, Echo du Nord.

Après ces comptes-rendus, nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à se rendre demain soir au théâtre. Le **Bodjé Tsaria Krani** terminera cette représentation.

Rappelons que la tournée Quettier donna **Athalie** le 24 mai 1894.

\* \*

Mardi 18 février

A l'occasion du Mardi-gras, la troupe d'opéra de Montauban donnera sur notre scène une représentation de

**La Vivandière**

Opéra comique en 3 actes

**Bourse de Paris**

Cours du 11 Février 1896

**RENTES**

3 0/0.....compt. 102 70  
3 0/0 amortissable.....compt. 100 60  
4 1/2 0/0.....compt. 106 35

**A LA BOULLE D'OR**



**FABRICATION ET RÉPARATION**

**D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE**

Dorure et Gravure sur Métaux

**LUNETTERIE & OPTIQUE**

**ÉLECTRICITÉ**

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de DELANGRENIER étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge. Sans opium, ni morphine ni codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain

pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauv. de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU de LÉCHELLE** hémostatique

est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Paris, 165, rue Saint-Honoré.

**Eviter les contrefaçons**

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**LE RÉGULATEUR INCANDESCENT**

SYSTÈME FRANÇAIS BREVETÉ S. G. D. G.

Lumière Blanche, superbe, par le Gaz

60 0/0 D'ÉCONOMIE

SIÈGE SOCIAL : 41, Rue de Paradis, Paris.

SUCOURSAL : Comptoir Central d'Optique, 26, rue Vivienne, et rue Feytaud, 20.

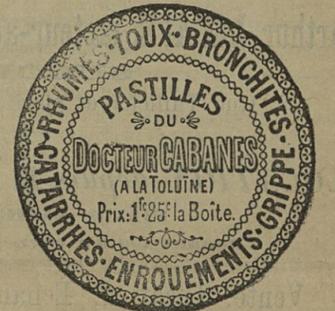
Le nouveau Bec LE RÉGULATEUR est supérieur à tout ce qui existe. Sa blancheur et son éclat ne dénaturent pas les couleurs ; les dorures sont plus belles. — Pas de fumée. POUVOIR ÉCLAIRANT

7 CARBES ; brûlant 90 à 100 litres. Peu de chaleur. Solidité Exceptionnelle du Manchon. Procédé breveté.

L'ESSAYER c'est L'ADOPTER

Avis Important. — La Compagnie demande des Agents sérieux connaissant l'éclairage pour monopole de la vente et de la pose de son Régulateur Incandescent. — Références sérieuses sont exigées.

Ne tenir aucun compte des Intimidations journalières



Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph<sup>o</sup> DERBECC, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS**  
**L. AUDBOURG & C<sup>o</sup>**  
 4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)  
 — PARIS —  
 La Maison L. AUDBOURG & C<sup>o</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.  
 S'ADRESSER A M. DUEZ, DIRECTEUR  
 4, Rue St-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

**PELLETIER CAPSULES PELLETIER**  
**de Quinine de Pelletier**  
 INVENTEUR DE LA QUININE  
 Ces Capsules, inaltérables, de la grosseur d'un pois, ne durcissent pas comme les pilules et s'avèrent plus facilement que les cachets. Elles sont souveraines pour combattre les rhumes, la grippe, l'influenza et en général les accès fébriles qui se manifestent au début de toutes les maladies. Les migraines, névralgies, les fièvres intermittentes et paludéennes, la lassitude, le manque d'énergie, le rhumatisme, la goutte, les maux de reins, sont tributaires de cet héroïque médicament.  
 UNE CAPSULE est plus active qu'un grand verre de quinquina.  
 Exiger le nom PELLETIER sur chaque Capsule.  
 PRIX MOYEN :  
 4 fr. le gr. en 10 Capsules.  
 Dépôt dans toutes Pharmacies.

**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**  
**COUVERTS CHRISTOFLE**  
 CHRISTOFLE & C<sup>o</sup> Manufacture à Paris, 56, Rue de Bondy  
 ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ  
 Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horlogers-bijoutiers.

**PIANOS**  
**MUSIQUE & ORGUES**  
 Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852  
**Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues**  
 SUCCESSEUR  
 2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année  
 PIANOS ENTièrement NEUFS  
 Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations  
 Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

**Cave Bordelaise**  
 3, rue de la Mairie, CAHORS  
**M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION**  
**M. COMBARIEU, Successeur**  
 Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Mairie de Cahors  
**SERVICE DU GÉNIE**  
 Le jeudi cinq mars mil huit cent quatre-vingt-seize, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'entretien des Bâtiments militaires de la place de Cahors.  
 Dépenses annuelles, environ 12,000 francs.  
 Les soumissions, par lettres recommandées, pourront être adressées au Chef du Génie, à Montauban, qui les recevra jusqu'au 3 Mars au plus tard.  
 Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du Chef du Génie, à Montauban, rue des Soubirous-Bas, ou chez le Casernier, à Cahors.

**IMPUISSANCE** Pilules Spitaels, effet immédiat, sans nuire à la santé, 4 fr. SPITAEELS, pharmacien, Lille. Envoi discret.

**LE GOURMET**  
 REVUE DE CUISINE PRATIQUE  
 Abonnement pour un an :  
 France ..... 5 fr.  
 Etranger ..... 6 fr.  
 On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.  
 Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris  
 Le propriétaire-gérant : LAYTON

**SANTAL MIDY**  
 Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.  
 Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**  
 A pompe directe et air comprimé  
 1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
 Dans les principaux Centres viticoles de France  
 Derniers Perfectionnements. Appareil garantit  
 28 P. CUIVRE JAUNE — 32 P. CUIVRE ROUGE  
**F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant**  
 Chevalier du Mérite Agricole  
 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
 Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

**Marcelin ALAZARD**  
 HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE  
 MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)  
**Vignes Américaines et Franco-Américaines**  
 VARIÉTÉS DISPONIBLES GREFFÉES :  
 Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguiet;  
 Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mèrille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;  
 Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mèrille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguiet.  
 Superbe collection de 50 variétés de raisins de table  
 Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas  
 Boutures écusonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.  
 PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.